



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 16 Octobre 2024  
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	26

**PRESENTS :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO.

**POUVOIRS :** OLIVIER BRUN A MARIE SEDANO, LIONEL TCHAREKLIAN A PHILIPPE DOREY, ALAIN SOLAZZI A ARNAUD MERCIER, DAVID THUILLIER A FRANCOISE WELLER.

**ABSENTS :** ANNIE MOUTHIER, JEAN-YVES SALVAT, SYLVIE FEUGA

**Délibération n°** N° D2024-170

**Objet** CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'OFFRE DE SERVICE NUMERIQUE POUR L'APPLICATION DE GESTION DES DROITS DU SOL « Cart@ds » MODE HEBERGEMENT AVEC LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Exposé des motifs:**

La commune de Venelles dispose d'une application logicielle pour la gestion des droits du sol dénommée Cart@ds, fournie par la société Inetum, et ce depuis de nombreuses années.

Cette application répond en tout point à la gestion de l'urbanisme et s'est enrichie régulièrement en fonction des évolutions technologiques et réglementaires, avec notamment la décentralisation des demandes d'urbanismes pour les usagers.

Depuis quelques années la métropole Aix-Marseille-Provence, dans le cadre de la mutualisation de services, a mis en place le "métrostore" et propose différentes briques ou solutions logicielles sur étagère, adaptées à la majorité des communes.

Parmi elle, existe la solution "Cart@ds" qui permet de disposer de l'intégralité des fonctionnalités que nous utilisons et en offre même une supplémentaire avec la possibilité d'avoir un accès direct avec le SIG Sigma de la métropole que nous utilisons par ailleurs.

Notre contrat avec la société Inetum se terminant en octobre 2024, il est tout à fait opportun de basculer sur la solution métropole, à un coût très compétitif et inégalé au regard des prestations proposées.

Du point de vue financier, le coût se répartit de la manière suivante :

- Année 1 :
  - o Setup : 4 500 €
  - o Cout fixe : 2 000 €
  - o Cout proportionnel en fonction de la taille de la commune: 856,80 €
  
- Années suivantes :
  - o Cout fixe : 2 000 €
  - o Cout proportionnel : 856,80 €

**Visas:**

**Où l'exposé des motifs rapporté ;**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de mise à disposition de l'application de gestion du droit des sols «Cart@ds mode hébergement » entre la métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Venelles.

**Le Conseil Municipal décide :**

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition de l'application de gestion du droit des sols «Cart@ds mode hébergement » entre la métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Venelles.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**



**Le Maire de Venelles,  
Arnaud MERCIER**

Certifié affiché du ..... au .....

Le directeur général des services,  
Philippe SANMARTIN

Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20241021-dm2024\_0170-DE  
Date de réception préfecture : 21/10/2024